

Après un week end estival, la plaine continue de bien avancer. La situation est assez calme mais restons vigilants, à conditions exceptionnelles, évènements exceptionnels possibles.

BLE

Toujours peu de parasitisme

Il faut bien sûr continuer à se méfier des limaces sur les derniers semis dans les parcelles ou parties de parcelles à risque avec peu de régulation naturelle et blé encore peu développés. Quelques pucerons peuvent toujours s'activer à proximité des réservoirs (parcelles de maïs récolté récemment). Dans ces situations il n'est pas impossible de trouver des zones à plus de 10 % de pieds colonisés qui constitue le seuil d'intervention. Mais plus souvent c'est leur présence pendant plus de 10 jours qui peut justifier une intervention pour éviter qu'ils ne séjournent tout l'hiver dans les parcelles (ex [Cythrine L](#) 0,25 L/ha).

. Les parcelles protégées Gaucho sur la semence à dose normale, sont encore sous protection, d'autant plus que le mois d'octobre n'a pas été très favorable à la végétation qui n'est pas excessive à ce jour. On peut donc estimer que le produit est peu dilué pour l'instant.

Continuer les désherbages au cas par cas

Autant dans les parcelles peu sales, avec des graminées sensibles aux sulfonyleurées, il n'est pas nécessaire de désherber dès l'automne, autant sur semis précoces et parcelles infestées de ray grass résistants, il ne faut pas hésiter à ré-intervenir après une intervention précoce. Tant que les conditions restent non gélives, et les sols humides, il est possible de ré-intervenir jusqu'à Noël. Il faut toutefois être vigilant à la réglementation qui proscriit souvent la double application d'un même produit ou d'une même molécule, voire famille de molécules. Sur le plan agronomique cela oblige souvent à alterner les modes d'actions ce qui est d'une manière générale recommandé.

COLZA

Estimer l'azote absorbé

Les plus en forme, semés tôt et sans phyto-toxicité de sulfonyleurées, se développent très fortement (ne plus réguler pour autant). Cela signifie également que la minéralisation du sol leur fourni de l'azote, qu'ils stockent, et qui sera à déduire de la dose bilan. Pour cela il faut toutefois estimer la quantité d'azote absorbée. La pesée de 1m² de manière verte est une méthode simple, efficace et précise, mais on ne sait pas toujours très bien où se mettre pour prélever surtout en parcelle hétérogène. Pour vous aider la Chambre d'Agriculture vous propose de réaliser une cartographie par drone. Vous pourrez ensuite vous-même utiliser la carte pour déterminer votre dose ou bien définir des zones d'épandage plus ou moins détaillées selon vos objectifs et le matériel disponible.

Désherbages spécifiques

Maison de l'agriculture
Rue Frère Gagne – BP 40463
60021 BEAUVAIS Cedex
Tél . 03 44 11 44 11 - Fax. 03 44 11 45 50
accueil@agri60.fr - prenom.nom@agri60.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE
Etablissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 186 002 515 00028 – APE 9411 Z
www.chambres-agriculture-picardie.fr

En présence de sanves la meilleure solution est vraiment le binage. Dans ce cas on peut même souvent se passer de traiter le rang. Sinon, et dans les situations les plus infestées, il est possible d'utiliser [Callisto](#) en 2 passages à 0,15 L /ha chacun et à 15 jours d'intervalle sur des colzas bien poussants, au stade 6 feuilles et plus. Les applications sont possibles jusqu'au stade rosette en repos végétatif.

Sur graminées (vulpin et surtout ray grass), le [Kerb Flo](#) à 1,5 L/ha apporte un autre mode d'action dans la rotation dont il ne faut pas se priver en présence de résistances aux fop-dimes et sulfonyleurées. Mais là aussi, la meilleure efficacité est obtenue en désherbant le rang, et en binant l'inter-rang.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise lundi 9 novembre 2015 (BSV N° 38), par les conseillers Références Grandes Cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : F.Dumoulin

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers grandes cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : C. Chatain, A-C. Cordel, J.Dacquin, F. Dumoulin, E. Géry, H. Hémercyck, B. Schmitt, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.